



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>32034</b>	De <b>M. Thibault Bazin</b> ( Les Républicains - Meurthe-et-Moselle )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> >contraception	<b>Tête d'analyse</b> >Défaillances des dispositifs intra-utérins	<b>Analyse</b> > Défaillances des dispositifs intra-utérins.
Question publiée au JO le : <b>08/09/2020</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de renouvellement : <b>23/02/2021</b> Date de renouvellement : <b>22/06/2021</b> Date de renouvellement : <b>04/01/2022</b> Date de renouvellement : <b>07/06/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Thibault Bazin attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les nombreuses conséquences des incidents de rupture des dispositifs intra-utérins (DIU) Ancora et Novaplus du fabricant Eurogine pour les patientes qui en portent. Il semble en effet que l'information sur ces dysfonctionnements n'ait pas été suffisante. En effet, si le corps médical a été alerté, les porteuses de ces dispositifs ne l'ont pas été, occasionnant ainsi des grossesses non désirées pour celles dont l'expulsion du dispositif est passée inaperçue. Pourquoi ces patientes n'ont pas été prévenues directement ? Pourquoi l'information n'a-t-elle pas été diffusée dans les cabinets médicaux, dans les pharmacies ou autres structures ? D'autre part, ces patientes sont en attente d'une meilleure prise en charge. En effet, pour celles qui ont dû avoir recours à une intervention chirurgicale pour extraire les débris de DIU logés dans leur utérus, des dépassements d'honoraires restent à leur charge. Il vient lui demander ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour remédier à ces défaillances, pour assurer une meilleure prise en charge financière des frais exposés et pour diffuser le nombre de femmes victimes de ces défaillances.